

Nom et adresse de l'établissement



Nom de l'installateur (1)

COTSUEL

Examen de l'installation électrique
Résumé de conclusion*

Activité

Installation haute tension
Installations électriques des lieux de travail**

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou dans NC (non-conforme) - Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC.

NF C 13-100 - 13-200 13-100 et 13-200	Prescriptions	C	NC
411	Isolation, enveloppe, éloignement	☐	☐
464 - 711 - 741	Verrouillage, schémas et consignes de manœuvre	☐	☐
412	☐ TNR ☐ ITR Valeur de la résistance de la prise de terre : Ω	☐	☐
	☐ TTN ☐ ITN Valeur de la résistance de la prise de terre : Ω	☐	☐
	☐ TTS Valeur de la résistance de la prise de terre : Ω	☐	☐
412 - 528 - 529 - 541 - 542 - 543 - 544	Prise de terre - Continuité des conducteurs de protection	☐	☐
521	Voisinage entre installations de domaines de tension différents	☐	☐
421 - 425	Échauffement du matériel	☐	☐
43 - 527	Protection contre les surintensités	☐	☐
422	Protection des transformateurs contre les défauts internes Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	☐	☐
526	Connexions	☐	☐
461-533	Sectionnement	☐	☐
463	Coupure d'urgence	☐	☐
521	Mode de pose des canalisations	☐	☐
514	Identification des circuits et des appareillages	☐	☐
514	Existence d'un plan identifiant les canalisations enterrées	☐	☐
321-321-322	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	☐	☐
322	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de court-circuit	☐	☐
512	Adéquation des matériels aux conditions d'influences externes	☐	☐
426	Prescriptions spécifiques aux installations des locaux et emplacements à risques d'incendie et d'explosion	☐	☐
712 - 622 - 624 - 722	Locaux et emplacements de service électrique	☐	☐
511- 615	Conformité des matériels ayant une fonction de sécurité	☐	☐

Poste abonné (livraison et/ou transformation)

Nb. de transformateur : Puissance totale : kVA Tension : kV

Précisions éventuelles

Intervention effectuée le :

Par :

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :

* Ce document doit être accompagné de l'annexe ANN/RP et éventuellement des résumés de conclusion RPT/RP/ERP et/ou RPT/RP/ERT. Ce document ne peut se substituer au rapport de vérification exigé par l'article 53 de la délibération 51 CP du 10.05.1989

** Délibération 51 CP du 10.05.1989.

(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.